



Programme 3.6 — Programme de stage national ou international pour les étudiants au doctorat ou à la maîtrise, en partenariat avec le milieu d'accueil.

Date limite de dépôt des demandes : 19 janvier 2018 (16 h)

Ce programme vise à soutenir des étudiants membres du REPAR dans la réalisation d'un stage de recherche interprovincial ou international dans le domaine de l'adaptation-réadaptation. Pour l'étudiant, ce stage représente une occasion de créer ou renforcer un réseau de contacts et de développer de nouvelles aptitudes en lien avec la recherche en adaptation-réadaptation hors Québec. Ce stage doit avoir un impact sur la carrière de l'étudiant¹ et sur les activités de recherche du directeur de l'étudiant. Deux tiers des bourses seront réservés aux étudiants inscrits au doctorat et un tiers aux étudiants inscrits à la maîtrise. Dans le cadre de ses partenariats avec la France, le REPAR pourrait privilégier un stage réalisé sous la direction d'un chercheur membre de l'Institut Fédératif de recherche sur le handicap (IFRH) en France en collaboration avec un chercheur du REPAR. Néanmoins, les stages dans d'autres milieux sont aussi encouragés.

A. Critères d'admissibilité

1. Effectuer un stage de recherche en lien avec l'adaptation-réadaptation dans une université ou un laboratoire de recherche reconnu à l'extérieur de la province du Québec d'une durée minimale de huit (8) semaines.
2. Être inscrit à temps complet au Québec dans un programme offrant une formation avancée en recherche menant à l'obtention d'un diplôme de doctorat ou de maîtrise, être membre étudiant du REPAR et avoir un directeur de recherche étant un membre régulier ou en émergence du Réseau.
 - Les étudiants admis dans deux établissements universitaires distincts (incluant un établissement hors Québec) dans le cadre d'une cotutelle et effectuant des travaux de recherche en alternance entre ces deux établissements peuvent uniquement soumettre leur candidature à ce programme s'il visite un établissement universitaire différent de ceux liés par la cotutelle.
3. Ne pas avoir dépassé le nombre de sessions régulières de son programme d'études.
4. Une seule demande par étudiant par cycle d'études pourra être financée.
5. Bien que plusieurs candidats d'un même laboratoire puissent présenter une demande, un seul étudiant pourra être financé par chercheur du REPAR par année.

B. Soutien financier du REPAR

- Le REPAR financera les projets pour une contribution maximale de 4000 \$ par projet. L'hébergement, le transport et la nourriture (allocation de 120 \$ par semaine) sont admissibles. De plus, l'étudiant devra présenter un rapport de dépenses à son retour avec toutes les pièces justificatives (factures incluant les cartes d'embarquement) originales (autres que repas) pour obtenir son remboursement.
- L'étudiant est fortement encouragé à chercher un financement complémentaire à celui offert par le REPAR, notamment auprès d'autres organismes, de son directeur de recherche ou du laboratoire d'accueil, et à le mentionner dans son budget. Le réalisme du budget sera évalué dans le contexte de la faisabilité du projet.

¹ Tel que mesuré par exemple par la production d'une publication supplémentaire, l'apprentissage d'une nouvelle méthode de laboratoire nécessaire au projet de recherche en cours, la préparation d'un éventuel postdoctorat, etc.

- Les demandes soumises par des étudiants inscrits à temps complet dans un programme de recherche menant à l'obtention d'un diplôme de doctorat seront privilégiées.

Les étudiants sélectionnés devront s'assurer de mettre en évidence le soutien financier du REPAR dans les communications et les publications associées au projet de recherche réalisé pendant le stage.

C. Présentation de la demande

La demande doit comprendre les éléments suivants :

1. Le formulaire de demande au programme de stage national ou international disponible sous Thématique 3 — Formation de la relève, programme 3.6 sur le site Web du REPAR (<https://repar.ca/programmes/>).
2. Une présentation du projet de recherche/formation que l'étudiant réalisera durant son stage. Cette section doit inclure une liste d'objectifs visés, d'activités prévues, un échéancier et une ventilation détaillée du budget (maximum 1,5 page) ;
3. Une lettre de motivation de l'étudiant présentant la valeur ajoutée de ce stage pour sa carrière de futur chercheur en adaptation-réadaptation (maximum 1 page) ;
4. Un CV de l'étudiant (format accepté par les organismes subventionnaires provinciaux ou fédéraux) incluant une liste de publications ;
5. Une copie numérisée en format PDF de tous les relevés de notes universitaires (incluant ceux du 1er cycle). Une copie non certifiée des relevés est acceptable.
6. Un CV du chercheur d'accueil (format style « NIH short-CV » ; maximum 3 pages, incluant une liste de publications pertinentes) ;
7. Une lettre d'appui du chercheur d'accueil (maximum 1 page) ;
8. Une lettre d'appui du directeur de recherche de l'étudiant. Cette lettre doit justifier le choix du collaborateur international, l'impact sur la carrière de l'étudiant et sur les activités de recherche du directeur, ainsi qu'une section sur les aptitudes de l'étudiant à réaliser les objectifs du stage (maximum 1 page) ;

D. Critères d'évaluation

1. Faisabilité du stage proposé (lien entre les objectifs visés, les activités prévues et l'échéancier établi) ;
2. Pertinence pour l'étudiant, en lien avec son plan de carrière comme futur chercheur en adaptation-réadaptation et en fonction de l'avancement de ses travaux de recherche ;
3. Impact sur les activités du directeur de recherche (p. ex. : potentiel de développement d'une nouvelle collaboration avec le laboratoire d'accueil) ;
4. Qualité du dossier de recherche de l'étudiant ;
5. Qualité du dossier du chercheur d'accueil.

E. Date limite de soumission des demandes pour l'année 2018-2019 :

Les demandes doivent être soumises électroniquement à l'adresse courriel du REPAR (repar.irglm@ssss.gouv.qc.ca), au plus tard le **19 janvier 2018 à 16 h.**

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR, par courriel (repar.irglm@ssss.gouv.qc.ca) ou par téléphone (514 340 2771).